

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 20 MAI 2024
Séance extraordinaire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 00 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Coté	Conseillère siège # 4
Mme Édith Cooke	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent:

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

95-20-05-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- ADMINISTRATION

3.1 Adoption d'une offre de service à CIMA+ pour des travaux de voirie

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

96-20-05-24

ADOPTION D'UNE OFFRE DE SERVICE À CIMA+ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'il reste une somme de l'ordre de 600 000 \$ à dépenser provenant de la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être dépensé avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'après étude les membres du conseil ont décidé d'investir cette somme dans des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a clairement identifié des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels - Infrastructure 2024 présentée par CIMA+ au montant de 22 500 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise CIMA+;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur les sujets suivants : travaux exécutés par CIMA+, TECQ et PRIMEAU.

97-20-05-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 10.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

